LES BASES VECTORIELLES

OCS GE Version 1.1

OCcupation du Sol à Grande Échelle

Descriptif de contenu

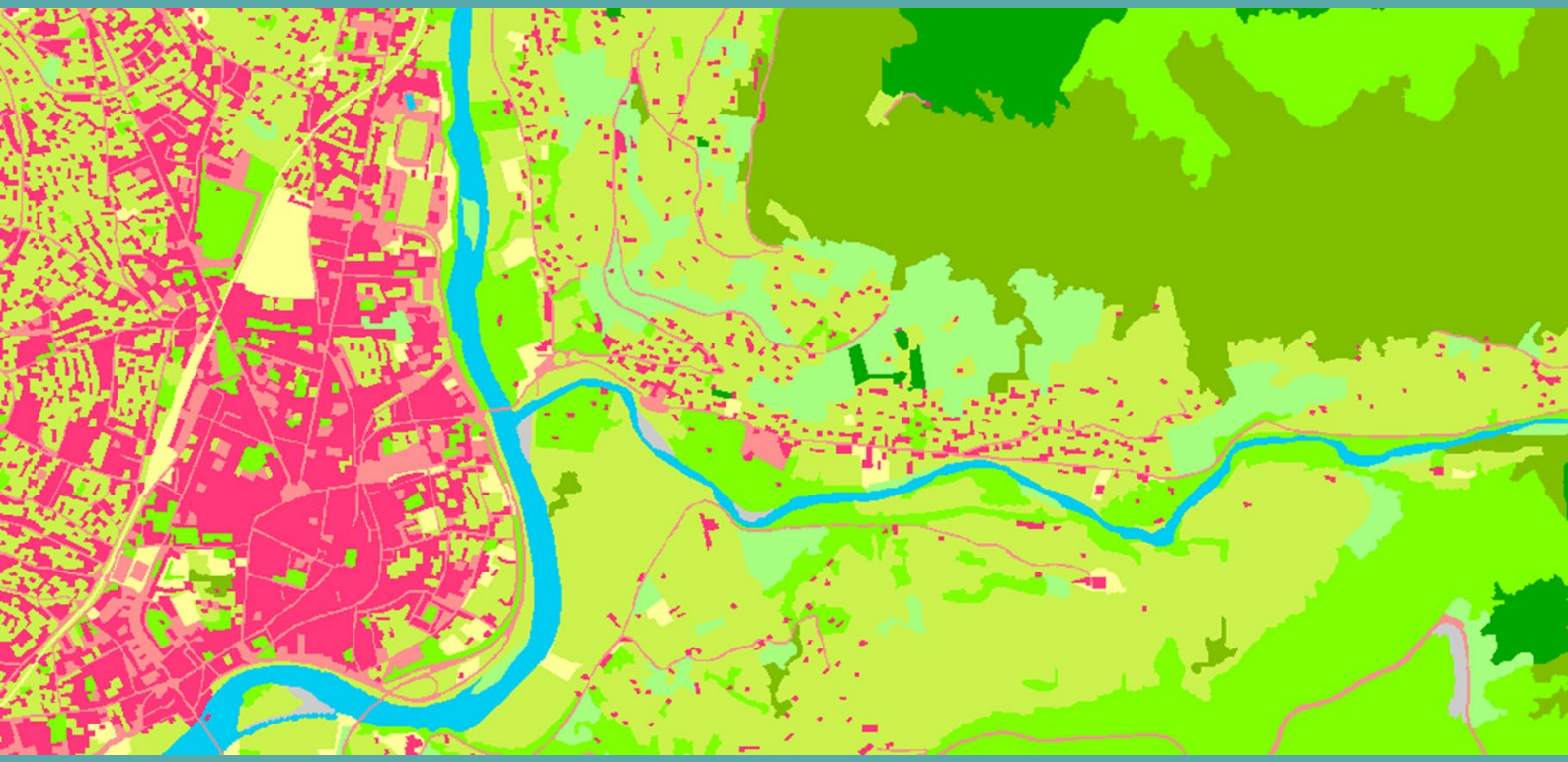

ign.fr

Date du document : Décembre 2014

Révision : Novembre 2022

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

l'information grandeur nature

SOMMAIRE

SOMMAIRE ... 2
1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT ... 3
1.1 Ce que contient ce document ... 3
1.2 Ce que ne contient pas ce document ... 3
2. PRÉSENTATION DU PRODUIT ... 4
2.1 Définition et contenu ... 4
2.1.1 L'occupation du sol ... 4
2.1.1.1 L'Ossature nationale ... 4
2.1.1.2 La couverture du sol et l'usage du sol ... 5
2.1.2 La zone construite ... 7
2.1.3 Seuils de sélection ... 10
2.2 Usages ... 11
2.3 Actualité et mise à jour ... 11
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ... 12
3.1 Spécifications du produit ... 12
3.1.1 Sources des données ... 12
3.1.2 Extension géographique ... 12
3.1.3 Emprise de livraison ... 12
3.1.4 Références géodésiques ... 12
3.2 Paramètres de qualité ... 13
3.2.1 Qualité géométrique ... 13
3.2.2 Qualité sémantique ... 13
3.2.3 Exhaustivité ... 13
3.2.4 Topologie ... 13
4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS ... 14
4.1 Définition du terme « classe » ... 14
4.2 Définition des termes se rapportant à l'attribut ... 14
5. CLASSES DE L'OCS GE ... 15
5.1 Classe OCCUPATION_SOL ... 15
5.1.1 Définition ... 15
5.1.2 Description des attributs ... 15
5.1.3 Contraintes entre attributs ... 27
5.2 Classe ZONE_CONSTRUITE ... 28
5.2.1 Définition ... 28
5.2.2 Description des attributs ... 28
ANNEXE – LÉGENDES ... 29
1. Couverture du sol ... 29
2. Usage du sol ... 29

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques du produit OCS GE version 1.1.

Le terme OCS GE fait référence au produit OCcupation du Sol à Grande Échelle version 1.1 et sera utilisé dans tout le reste de ce document.

1.2 Ce que ne contient pas ce document

Ce document ne décrit pas le produit OCS GE en termes de structure de livraison, laquelle est traitée dans le descriptif de livraison ***DL_OCS_GE_1-1.pdf*** qui contient les informations suivantes :

- organisation des données ;
- nomenclature des fichiers et structure des données.

Ce document ne présente pas les évolutions du produit ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un document spécifique associé au produit et nommé « Suivi des évolutions » (***SE_OCS_GE.pdf***).

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site géoservices de l'IGN, accessible en cliquant sur l'imagette ci-dessous :

Ce document n'est pas non plus un manuel d'utilisation du produit OCS GE.

2. PRÉSENTATION DU PRODUIT

2.1 Définition et contenu

L'OCS GE est une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle est un référentiel national, constituant un socle national, utilisable au niveau national et au niveau local notamment pour contribuer aux calculs d'indicateurs exigés par les documents d'urbanisme. Elle s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions) avec une précision géométrique calquée sur les données socles et une cohérence temporelle (notion de millésime) qui, par le biais de mises à jour à venir, permettra de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces.

L'OCS GE est constituée par zones administratives (départements) tout en assurant au niveau national la continuité géographique et thématique. À terme, elle représentera une couverture complète du territoire.

L'OCS GE respecte les préconisations nationales de production qui accompagnent la nomenclature nationale. Elle s'appuie notamment sur la couche des réseaux principaux « Ossature nationale ». Cette couche de données intermédiaires est produite et maintenue par l'IGN.

Le produit OCS GE contient deux couches de données :

- l'occupation du sol qui décrit le territoire en couverture et usage du sol ;
- la zone construite, déduite de l'occupation du sol, qui englobe les zones bâties et leur environnement proche.

2.1.1 L'occupation du sol

2.1.1.1 L'Ossature nationale

L'OCS GE s'appuie sur des données structurantes décrivant les réseaux de transport routier et ferré principaux constituant « l'Ossature nationale ».
« L'Ossature nationale » est calculée à partir de la base de données interne de l'IGN dont est dérivée la BD TOPO®. Elle est produite et maintenue dans le temps par l'IGN. Elle est calculée préalablement à la production et dans certains cas validée par des représentants des utilisateurs (dans le respect des spécifications). Elle produit des objets d'occupation du sol relativement stables dans le temps qui, lors des prochaines mises à jour, pourront, pour certains, servir de repère lors du passage d'un millésime à un autre.
Elle a quatre fonctions principales:

- assurer une continuité géographique entre territoires ;
- assurer une géométrie de référence ;
- partitionner les territoires de façon homogène ;
- assurer une cohésion spatiale entre échelles du territoire.

L'Ossature s'appuie sur le réseau routier principal et le réseau ferré en service. Chaque polygone de l'ossature porte une codification particulière selon sa méthode de production, il peut être extrait de la base de données interne de l'IGN (cas des tronçons routiers ou ferrés, des péages, etc.) ou issu d'une méthode de traitements afin de respecter les contraintes de spécifications liées à l'OCS GE (cas de comblements aux carrefours, des espaces entre plusieurs réseaux, etc.).
L'Ossature structure et découpe le territoire en secteurs de saisie d'occupation du sol. Elle constitue une couche d'appui pour les autres objets d'occupation du sol. Chaque polygone de l'ossature est codé en occupation du sol (couverture et usage du sol).

2.1.1.2 La couverture du sol et l'usage du sol

Un objet surfacique d'occupation du sol est une description de la couverture du sol et de l'usage du sol. À chaque objet de l'OCS GE correspond une et une seule valeur de couverture du sol et une et une seule valeur d'usage du sol. C'est la couverture principale et l'usage dominant qui sont caractérisés.

Comme toute base de données d'occupation du sol, l'OCS GE est une généralisation du territoire (vision macroscopique). À ce titre, la description faite de la couverture et de l'usage sur une zone donnée est celle de la couverture et de l'usage principal observés sur cette zone. Des seuils de recouvrement sont notamment associés aux postes de couverture, ce qui permet d'identifier et classer un polygone selon sa couverture principale. Ainsi, un polygone est caractérisé par une couverture *Formation herbacée* si le taux de recouvrement de la végétation herbacée dans la surface est supérieur ou égal à 25%.

La couverture du sol est une vue « physionomique » du terrain. La description est une simple distinction des éléments structurant le paysage sans préjuger de leur fonction ou de leur spécificité macroscopique.

L'usage du sol est une vue « anthropique du sol ». Il est partagé en fonction du rôle que jouent les portions de terrain en tant qu'activité économique.

L'usage du sol différencie les différentes activités selon le modèle Inspire[1].
La nomenclature est conçue selon une structure hiérarchique à plusieurs niveaux pour chacune des 2 dimensions. Le niveau (ou le rang) définit la précision de description du territoire.

L'OCS GE restitue les éléments de couverture et d'usage du sol avec des niveaux de précision variables. Les tableaux suivants indiquent les niveaux utilisés.

L'entrée pour la distinction des différents modes de couverture du sol porte sur la présence ou non de végétation.

[1] L'usage est décrit dans la documentation des spécifications de *Land Use* de la directive Inspire http://inspire.jrc.ec.europa.eu/documents/Data_Specifications/INSPIRE_DataSpecification_LU_v3.0rc3.pdf

En rouge sur fond vert, les classes de couverture du sol de l'OCS GE.

Couverture du sol														
CS1. Sans végétation								CS2. Avec végétation						
CS1.1 Surfaces anthropisées				CS1.2 Surfaces naturelles				CS2.1 Végétation ligneuse					CS2.2 Végétation non ligneuse	
CS1.1.1 Zones imperméables		CS1.1.2 Zones perméables		CS1.2.1 **Sols nus** (Sable, pierres meubles, rochers saillants, …)	CS1.2.2 **Surfaces d'eau** (Eau continentale et maritime)	CS1.2.3 **Névés et glaciers**		CS2.1.1 Formations arborées			CS2.1.2 **Formations arbustives et sous-arbrisseaux** (Landes basses, formations arbustives, formations arbustives organisées, …)	CS2.1.3 **Autres formations ligneuses** (Vignes et autres lianes)	CS2.2.1 **Formations herbacées** (Pelouses et prairies, terres arables, roselières, …)	CS2.2.2 **Autres formations non ligneuses** (Lichen, mousse, bananiers, bambous, ...)
CS1.1.1.1 **Zones bâties**	CS1.1.1.2 **Zones non bâties** (Routes, places, parking…)	CS1.1.2.1 **Zones à matériaux minéraux** (Pierre-terre - voies ferrées, pistes forestières, chemins empierrés, chantiers, carrières, salines, …)	CS1.1.2.2 **Zones à autres matériaux composites** (Décharges, …)					CS2.1.1 1 **Peuplement de feuillus**	CS2.1.1 2 **Peuplement de conifères**	CS2.1.1 3 **Peuplement mixte**				

Les seuils de distinction de la végétation sont basés sur le recouvrement de la végétation basse (notion de dominance, selon des seuils de 25, 50, 75 et 100%) ou des seuils de couvert pour les zones arborées (projection verticale des houppiers des arbres au sol).

En rouge sur fond vert, les classes d'usage du sol de l'OCS GE.

Usage du sol	**US1. Production primaire**	**US1.1 Agriculture**	
		US1.2 Sylviculture	
		US1.3 Activités d'extraction	
		US1.4 Pêche et aquaculture	
		US1.5 Autre	
	US2 Production secondaire US3 Production tertiaire US5 Usage résidentiel US235 Usage mixte (regroupement des US2, US3 et US5 de la nomenclature nationale)		
	US4. Réseaux de transport, logistiques et infrastructures	**US4.1 Réseaux de transport**	**US4.1.1 Routier**
			US4.1.2 Ferré
			US4.1.3 Aérien
			US4.1.4 Eau
			US4.1.5 Autres réseaux de transport
		US4.2 Services de logistique et de stockage	
		US4.3 Réseaux d'utilité publique	
	US6 Autre usage	**US6.1 Zones en transition**	
		US6.2 Zones abandonnées	
		US6.3 Sans usage	
		US6.6 Usage Inconnu	

À compter du 1er mars 2022, les données produites séparent les 3 usages **US2** (Production secondaire), **US3** (Production tertiaire) et **US5** (Usage résidentiel)[2] de la nomenclature nationale et de celle de *Land Use* de la directive Inspire.

Précédemment, ces usages étaient regroupés dans un unique usage **US235** (code couleur R 230, V 0, B 77 – voir paragraphe **5.1 Classe OCCUPATION_SOL**).

2.1.2 La zone construite

La zone construite est une couche à part entière qui englobe les zones bâties et leur environnement proche. Cette couche est un élément permettant de focaliser sur des zones évolutives, donc à enjeu d'un point de vue de l'aménagement du territoire. Elle permet de distinguer les espaces construits, définis sur une base bâtie, des terrains naturels, agricoles, forestiers et espaces aménagés isolés non bâtis. L'IGN a mis au point un algorithme permettant son calcul à partir de la couche d'occupation du sol et en cohérence (géométrique et sémantique) avec cette dernière.

[2] Une partie des usages (**US2**, **US3** et **US5**) non séparés sont conservés dans une classe d'usage mixte – **US235**.

Actualisée à chaque millésime d'OCS GE produit, la zone construite regroupe les zones bâties (« Zones bâties » **CS1.1.1.1**) quel que soit leur usage, auxquelles on adjoint des zones proches d'usage « production secondaire » (**US2**), « production tertiaire » (**US3**) ou « usage résidentiel » (**US5**) et « réseaux de transport, logistiques et infrastructures » (**US4**). Les grands axes sont :

- toutes les zones bâties sont retenues ;
- les polygones adjacents d'usage « production secondaire » (**US2**), « production tertiaire » (**US3**) ou « usage résidentiel » (**US5**), « transport aérien » (**US4.1.3**), « services de logistique et de stockage » (**US4.2**) et « réseaux d'utilité publique » (**US4.3**) sont fusionnés entre eux. Les polygones résultant en contact avec les zones bâties sont intégrés à la zone construite ;
- les zones à matériaux minéraux (**CS1.1.2.1**) en contact avec les zones bâties et dont l'usage est agricole (**US1.1**) (cas des cours de ferme) sont également intégrées dans la zone construite ;
- les éléments des réseaux routier (**US4.1.1**), ferré (**US4.1.2**) et hydro (**US4.1.4**) en contact avec les éléments précédemment retenus sont intégrés à la zone construite, tronqués au-delà de 20 m afin de ne pas inclure tous les réseaux.

*Dans les schémas qui suivent, les polygones **US6**.* peuvent être de couverture quelconque.*
*Les polygones **US1**.* peuvent être de type quelconque à l'exception de la couverture **CS1.1.2.1** – « Zone à matériaux minéraux ».*

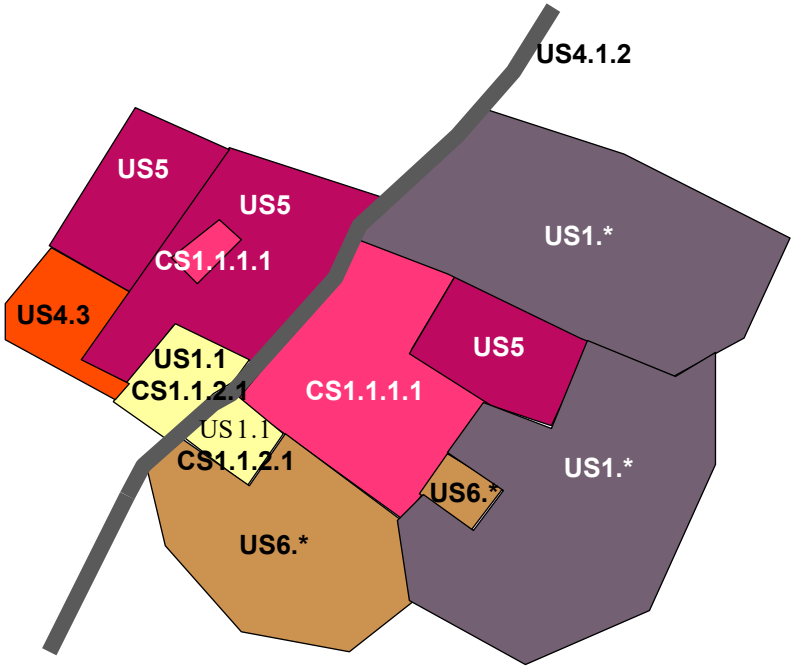

Couche d'occupation du sol

« Zone bâtie » couverture **CS1.1.1.1** de l'OCS GE

« Usage résidentiel » usage **US5** de l'OCS GE, **CS1.1.1.1** de l'OCS GE

« Réseaux d'utilité publique » usage **US4.3** de l'OCS GE

« Production primaire » usage **US1** de l'OCS GE

« Autre usage » usage **US6** de l'OCS GE

Polygones retenus pour constituer la couche « Zone construite » de l'OCS GE

Couche « Zone construite » de l'OCS GE

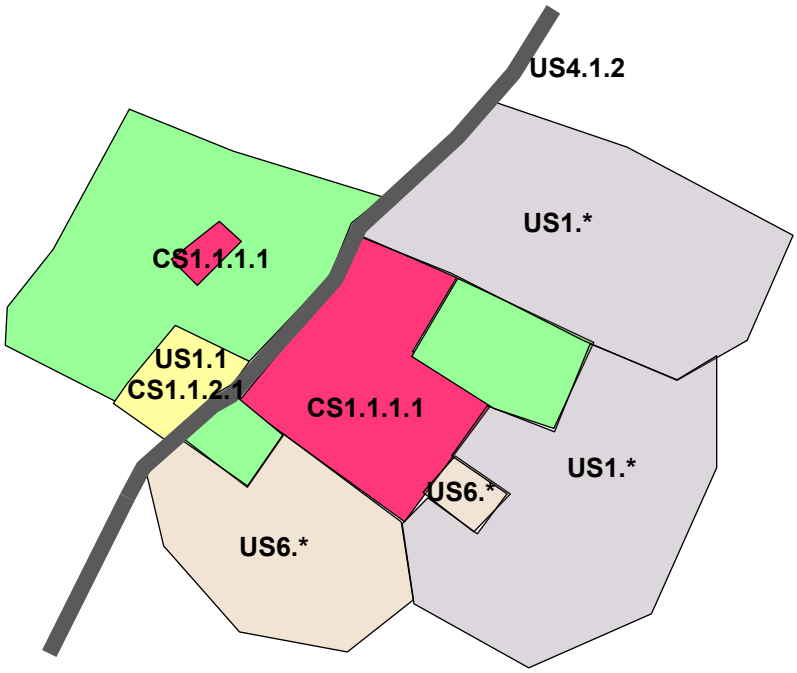

Les zones bâties sont toujours représentées en rouge.
Les polygones intégrant la zone construite sont en vert,
les objets d'occupation du sol n'en faisant pas partie sont éclaircis.

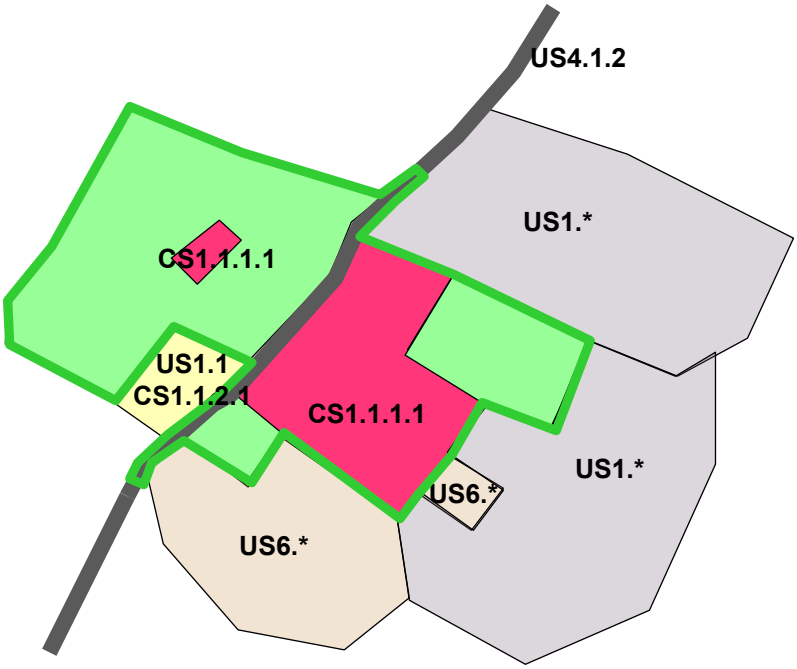

L'étape finale intègre les réseaux routier, ferré et hydrographique en les tronquant à 20 m.
La limite de la zone construite finale est représentée en vert.

2.1.3 Seuils de sélection

Les seuils sont définis selon les classes, on considère un seuil minimal d'intérêt.

On distingue :

- la hauteur minimale d'intérêt (HMI). Hauteur minimale pour la distinction d'un objet dans la classe ;
- la largeur minimale d'intérêt (IMI). Largeur minimale pour la distinction d'un objet dans la classe ;
- la longueur minimale d'intérêt (LMI). Longueur minimale pour la distinction d'un objet dans la classe ;
- l'unité minimale d'intérêt (UMI). Surface minimale pour la distinction d'un objet dans la classe.

Les seuils de surfaces pour des mêmes types de couverture du sol diffèrent suivant que le terrain analysé est situé dans une zone construite ou en dehors. L'UMI est de 500 m² en zone construite et 2500 m² en zone non-construite. La zone construite est définie au § **2.1.1.2**.

Le seuil de prise en compte des bâtiments est de 50 m². La superficie des zones bâties supérieures à 50 m² et inférieure à 200 m² est portée à 200 m².

La méthode mise en œuvre pour produire la zone bâtie est la suivante :

- agrégation des bâtiments de la BD TOPO® situés à moins de 10 m les uns des autres, avec comblement de leurs décrochements de moins de 10 m ;
- les surfaces bâties résultantes ayant une surface comprise entre 50 m² et 200 m² sont agrandies pour que leur surface soit égale à 200 m² ;
- renouvellement de l'agrégation à moins de 10 m ;
- suppression des surfaces résultantes de moins de 50 m² ;
- les zones bâties obtenues, comprises dans l'ossature, le réseau routier, ferré ou hydrographique, sont supprimées ;
- les surfaces comprises entre les zones bâties et à moins de 10 mètres de l'ossature, du réseau routier, ferré ou hydrographique sont ajoutées à l'ossature, au réseau routier, ferré ou hydrographique ;
- les surfaces fermées de moins de 500 m² présentes au sein des zones bâties et situées entre bâti et réseaux sont ajoutées au bâti ;
- suppression des zones finales de moins de 200 m².

2.2 Usages

- disposer d'outils d'aide à la décision pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLU…) ;
- suivre l'évolution des territoires ;
- Calculer des indicateurs pour les politiques d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme (identification des espaces naturels, agricoles, artificialisés et urbanisés, caractérisation de la surface agricole utilisée, …).

2.3 Actualité et mise à jour

L'OCS GE couvrira d'ici fin 2024 l'ensemble des départements du territoire national.

L'année de référence est celle de la prise de vues du référentiel image, le plus souvent la BD ORTHO® servant à la production des données.

Chaque département disposera à minima de deux millésimes correspondant aux ortho-photos disponibles au moment de la production.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1 Spécifications du produit

3.1.1 Sources des données

La production de l'OCS GE est fondée sur les données existantes extraites des bases internes de l'IGN ainsi que toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux (Registre Parcellaire Graphique, OCS régionales, etc.).

3.1.2 Extension géographique

Il est prévu que, à termes, le produit OCS GE couvre l'ensemble des départements français (Métropole et Outre-Mer).

3.1.3 Emprise de livraison

Les données OCS GE sont livrées selon un découpage administratif (départemental, régional ou France entière), selon des limites de secteurs d'ossature ou selon une emprise particulière.
Dans le cas de livraisons selon un découpage administratif départemental, régional ou selon une emprise particulière, les polygones constitutifs de l'OCS GE intersectés par ces découpages administratifs ou ces emprises ne sont pas découpés par ces éléments mais livrés dans leur intégralité. La fusion par les utilisateurs de plusieurs livraisons de données IGN couvrant des zones voisines est donc susceptible d'engendrer des polygones en doublons sur les zones d'occupation du sol situées en limite d'emprise de livraison.

3.1.4 Références géodésiques

Les données sont décrites en planimétrie (pas de composante altimétrique) et proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution	Codes EPSG[3]
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	cm	2154
Guadeloupe, Martinique	RGAF09		UTM Nord fuseau 20			5490
Guyane	RGFG95		UTM Nord fuseau 22			2972
La Réunion	RGR92		UTM Sud fuseau 40			2975
Mayotte	RGM04		UTM Sud fuseau 38			4471

[3] European Petroleum Survey Group : https://epsg.io

3.2 Paramètres de qualité

La qualité du produit est définie par sa conformité à ses spécifications.
Pour évaluer la conformité de l'OCS GE à ses spécifications, l'IGN procède de façon programmée à des contrôles qualité.

3.2.1 Qualité géométrique

L'OCS GE est réalisée en 2 étapes :

- la 1ère étape consiste à répertorier toutes les données existantes compatibles avec les spécifications et les transformer dans le modèle OCS GE ;
- la 2ème étape est une tâche de photo-interprétation sur fond de référence orthophotographique. La phase de photo-interprétation est chargée de vérifier les données prétraitées et de compléter l'information là où elle est absente. L'image de référence est essentiellement le produit BD ORTHO®. La couleur naturelle et le proche infra-rouge fausses couleurs (IRC) sont utilisés.

L'échelle d'utilisation est le 1 : 5 000**.** La précision de positionnement global des limites est métrique.

Les limites nettes entre deux types de couvertures du sol sont recherchées, toutefois, lorsque la limite est progressive, elle est positionnée selon le critère de plus grande vraisemblance (vision identique entre plusieurs photo-interprètes).

3.2.2 Qualité sémantique

Les objectifs de qualité sémantique sont les suivants :

- le taux d'exactitude attendu est 98% pour les objets de couverture CS1.1.1.1 Zones bâties ;
- pour la dimension Couverture : le taux de confusion devra être inférieur à 5% entre les objets appartenant à des groupes de niveau 2 différents et inférieur à 15% entre les objets appartenant à un groupe de même niveau. Par exemple, les objets de couverture *Peuplement de feuillus (CS2.1.1.1)* devront être identifiés à 95% comme de la *Végétation ligneuse (CS2.1)* et, dans leur groupe de niveau 4 *(CS2.1.1.x)*, à 85% comme du *Peuplement de feuillus (CS2.1.1.1)* ;
- pour la dimension Usage : le taux de confusion devra être inférieur à 5% entre les objets appartenant à des groupes de niveau 1 différents et inférieur à 15% entre les objets à l'intérieur de ces groupes ;
- les délimitations de la zone construite devront être correctes sur 95% de leur longueur.

3.2.3 Exhaustivité

Tous les objets d'une taille supérieure aux seuils de sélection définis et visibles sur la BD ORTHO® doivent être présents dans la base.

3.2.4 Topologie

Les objets forment une partition continue du territoire (pas de trou, pas de recouvrement).

4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS

4.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (ici bidimensionnelle) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Genre : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (ponctuel, linéaire, surfacique).

Attributs : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Contrainte : Contrainte particulière sur la classe d'objet.

Modélisation géométrique : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

D'autres précisions ou remarques peuvent être mentionnées le cas échéant pour une meilleure compréhension des caractéristiques de la classe.

4.2 Définition des termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type : Précision sur la structure de l'attribut : entier, décimal, caractères, etc.

Contrainte sur l'attribut : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

Valeurs de l'attribut : Définitions de la signification des valeurs de l'attribut. La liste des valeurs possibles est fournie. Certains attributs peuvent ne pas avoir de valeurs.

Valeurs particulières de l'attribut : Définitions de la signification de certaines valeurs particulières.

Certaines abréviations sont utilisées :

Abréviation	Signification	Définition
NC	Non concerné	Cet attribut n'a aucun sens pour l'objet considéré (**CODE_OR** dans le cas de surface ne constituant pas l'ossature par exemple)
NR	Non renseigné	Cet attribut n'a pas pu être renseigné (information manquante)

5. CLASSES DE L'OCS GE

Le produit OCS GE comprend deux couches de données (ou classes d'objets) :

- **la classe OCCUPATION_SOL** ;
- **la classe ZONE_CONSTRUITE**.

5.1 Classe OCCUPATION_SOL

5.1.1 Définition

Définition	Surface d'occupation du sol homogène	
Genre	Surfacique décrit en planimétrie (géométrie simple sauf pour l'ossature possibilité de multi-géométries)	
Attributs	ID CODE_CS CODE_US MILLESIME SOURCE OSSATURE ID_ORIGINE CODE_OR	Identifiant de l'objet surfacique Code de couverture du sol Code d'usage du sol Année de référence de l'objet surfacique Type de données source Appartenance de l'objet surfacique à « l'Ossature » Identifiant « Ossature » Type d'objet « Ossature »

5.1.2 Description des attributs

- **ID**

  Définition : Identifiant de l'objet surfacique. Cet identifiant est unique. Il est stable d'un millésime à l'autre.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **CODE_CS**

  Définition : Code de la couverture du sol.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

  Valeurs de l'attribut :

CODE_CS			R	V	B
CS1.1.1.1	**Zones bâties**	**Définition** : Zone recouverte de bâtiments ou d'autres types de construction (l'objet est caractérisé par une hauteur et une texture composée de divers matériaux naturels ou artificiels). **Sélection** : Ces zones regroupent des constructions à caractère permanent, recouverte d'un toit (sauf exception) et les espaces associés dans le respect des seuils de saisie. Elles sont destinées à abriter, loger ou placer des personnes, des animaux, du matériel, des marchandises. Cette classe inclut les serres en verre ou les tunnels en plastique pouvant accueillir un homme debout. **Contraintes** : UMI : 200 m^2 - IMI : sans objet - LMI : sans objet – HMI : >0m	**255**	**55**	**122**
CS1.1.1.2	**Zones non bâties**	**Définition** : Terrains rendus imperméables par un revêtement artificiel asphalté, bétonné. **Sélection** : Ces zones regroupent l'ensemble des terrains partiellement ou totalement imperméabilisés en particulier les sols asphaltés, bétonnés, couvert de pavés ou de dalles. Le réseau routier revêtu, les places, les parkings et Lles terrains de tennis quel que soit la surface (revêtement en dur, terre battue) sont des zones non bâties imperméables. **Contraintes** : UMI : 500 m^2 - IMI : 5 m- LMI : sans objet- HMI : sans objet *Ossature (en particulier les réseaux routiers)* : UMI : sans objet - IMI : 5 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement des zones imperméables supérieur ou égal à 50% de la surface de référence. En particulier, le taux de recouvrement de la végétation pour les parkings est inférieur à 75%.	**255**	**145**	**145**
CS1.1.2.1	**Zones à matériaux minéraux**	**Définition** : Terrains stabilisés et compactés, partiellement ou totalement perméables, et recouverts de matériaux minéraux (pierres, terre, graviers…). **Sélection** : Cette classe est composée : • de réseaux : voies ferrées (rails et ballast), les chemins empierrés, les pistes ou dessertes forestières, les pares feux non végétalisés, les chantiers de voies de transport (routiers, autoroutiers, ferrés…) ; • de zones surfaciques : les carrières, les salines, les chantiers ; • d'épis et d'enrochements littoraux. **Contraintes** : UMI : 500 m^2 - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Ossature (en particulier les voies ferrées)* : UMI : sans objet - IMI : 5 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement des matériaux minéraux supérieur à 50% de la surface de référence.	**255**	**255**	**153**

CODE_CS			R	V	B
CS1.1.2.2	**Zones à autres matériaux composites**	**Définition** : Terrains de couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux (comme les décharges). **Sélection** : Cette classe comprend notamment les décharges. **Contraintes** : UMI : 500 m^2 - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement des autres matériaux est supérieur à 50% de la surface de référence.	**166**	**77**	**0**
CS1.2.1	**Sols nus**	**Définition** : Terrains naturels à sol nu. **Sélection** : Cette classe regroupe les sols couverts de sable, de galets, de rochers, surfaces pierreuses ou tout autre matériau minéral. Cette classe exclut les terres arables (CS2.2.1). **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en *zone construite*) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement du sol nu supérieur à 75% de la surface de référence.	**204**	**204**	**204**
CS1.2.2	**Surfaces d'eau**	**Définition** : Terrains recouverts d'eau en permanence. **Sélection** : Ces zones regroupent les surfaces immergées (terrains couverts d'eau (douce, salées ou saumâtres) en permanence (lit d'étiage). Les limites sont les berges ou la végétation sans que le taux de recouvrement ne dépasse 25%. **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en *zone construite*) - IMI : 5 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement de la surface en eau supérieur à 75% de la surface de référence.	**0**	**204**	**242**
CS1.2.3	**Névés et glaciers**	**Définition** : Terrains couverts en permanence de neige ou de glace. **Sélection** : Cette classe regroupe les surfaces couvertes principalement de glaciers et de névés (neiges éternelles). **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet. *Recouvrement* : Taux de recouvrement de glace ou de neige supérieur à 75%.	**166**	**230**	**204**

CODE_CS			R	V	B
CS2.1.1.1	**Peuplements de feuillus**	**Définition** : Terrains de peuplements purs de feuillus. **Sélection** : Cette classe regroupe des peuplements purs d'une même essence de feuillus ou en mélange de feuillus (chênes, hêtre, peupliers, arbres fruitiers…). Cette classe exclut les prairies complantées. Elles sont à traiter en formations herbacées (CS2.2.1) **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : 5m (hauteur potentielle à maturité *in situ*) *Recouvrement* : Taux de couvert absolu des arbres supérieur ou égal à 25% avec un taux de couvert libre relatif des feuillus supérieur ou égal à 75%. La notion de couvert libre relatif indique que les arbres pris en compte pour apprécier le taux de couvert sont ceux qui ont accès à la lumière (arbres visibles sur l'image vue de dessus).	**128**	**255**	**0**
CS2.1.1.2	**Peuplements de conifères**	**Définition** : Terrains de peuplements purs de conifères. **Sélection** : Cette classe regroupe des peuplements purs d'une même essence de conifères ou en mélange de conifères (pins, sapins…). **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : 5m (hauteur potentielle à maturité *in situ*). *Recouvrement* : Taux de couvert absolu des arbres supérieur ou égal à 25% avec un taux de couvert libre relatif des conifères supérieur ou égal à 75%. La notion de couvert libre relatif indique que les arbres pris en compte pour apprécier le taux de couvert sont ceux qui ont accès à la lumière (arbres visibles sur l'image vue de dessus).	**0**	**166**	**0**
CS2.1.1.3	**Peuplements mixtes**	**Définition** : Terrains de peuplement mélangés de feuillus et de conifères. **Sélection** : Cette classe regroupe des peuplements mélangés de feuillus et de conifères (chênaies-hêtraie, hêtraie sapinière…) en massif ou en linéaire (cordons boisés). **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : 5m (hauteur potentielle à maturité *in situ*) *Recouvrement* : Taux de couvert absolu des arbres supérieur ou égal à 25% avec un taux de couvert libre relatif des feuillus supérieur à 25% et inférieur à 75%. La notion de couvert libre relatif indique que les arbres pris en compte pour apprécier le taux de couvert sont ceux qui ont accès à la lumière (arbres visibles sur l'image vue de dessus).	**128**	**190**	**0**

CODE_CS			R	V	B
CS2.1.2	**Formations arbustives et sous-arbrisseaux**	**Définition** : Terrains composés d'arbustes et sous-arbrisseaux **Sélection** : Cette classe regroupe les landes alpines, les landes montagnardes, les garrigues ou maquis non boisés, les terrains incultes ou en friches (délaissé de cultures, au voisinage de terrains agricoles, généralement de petite étendue avec des limites nettes, ou culture récemment abandonnée et déjà embroussaillée) , les landes sur terrains salés (landes situées en zone littorale ou zone d'entrée maritime : étangs littoraux, marécages dont la végétation est composée majoritairement d'espèces végétales halophiles), les landes à phragmite (lande marécageuse, temporairement inondée, dont la végétation est composée majoritairement de phragmite). Cette classe inclut également les plantations de petits fruits, de plantes horticoles, de plantes médicinales et aromatiques… **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : <5m (hauteur potentielle à maturité *in situ*) *Recouvrement* : Taux de recouvrement des arbustes et sous-arbrisseaux supérieur ou égal à 25%.	**166**	**255**	**128**
CS2.1.3	**Autres formations ligneuses**	**Définition** : Terrains composés de ligneux lianescents. **Sélection** : Cette classe regroupe les plantations de vignes, de houblon, de kiwi… **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de couvert des ligneux lianescents supérieur ou égal à 25%.	**230**	**128**	**0**
CS2.2.1	**Formations herbacées**	**Définition** : Terrains couverts de végétation herbacée. **Sélection** : Cette classe regroupe les prairies permanentes et temporaires (surfaces enherbées denses), les pelouses naturelles (les pelouses alpines, les pelouses montagnardes pastorales, les pelouses pastorales des garrigues et maquis), les terres arables (surfaces de terre labourées ou cultivées. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les grandes cultures, les cultures maraîchères et céréalières), les pelouses d'ornement (domaine public ou privé), les jardins maraichers collectifs ou individuels au voisinage des habitations, les pelouses végétales des complexes sportifs… **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement de la végétation herbacée supérieur ou égal à 25%.	**204**	**242**	**77**

CODE_CS			R	V	B
CS2.2.2	**Autres formations non ligneuses**	**Définition** : Terrains couverts d'autres formations non ligneuses. **Sélection** : Cette classe regroupe les terrains couverts de lichen ou de mousse. Cette classe inclut les zones de bananiers, de palmiers ou de bambous. **Contraintes** : UMI : 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m - LMI : sans objet - HMI : sans objet *Recouvrement* : Taux de recouvrement absolu supérieur ou égal à 25%.	**204**	**255**	**204**

- **CODE_US**

  Définition : Code de l'usage du sol.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

  Valeurs de l'attribut :

CODE_US			R	V	B
US1.1	**Agriculture**	**Définition** : Production de cultures (plantes, champignons, etc.) et de produits animaux destinés à l'alimentation, pour la vente, l'autoconsommation ou des usages industriels. Cette catégorie inclut les cultures destinées à la production de biocarburants ainsi que la culture de plein champ et la culture sous abris. Les terres en jachère dans le cadre de l'assolement relèvent également de cette catégorie. La préparation des produits en vue de leur commercialisation primaire est incluse, de même que la mise en état des terres (terrassements, drainage, préparation de rizières, etc.) ainsi que l'aménagement et l'entretien du paysage. Cette classe inclut les jardins maraichers partagés. Cette classe inclut les infrastructures agricoles. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures agricoles, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	**255**	**255**	**168**

CODE_US			R	V	B
US1.2	**Sylviculture**	**Définition** : Production de bois rond et autres produits primaires à base de bois. Outre la production de bois, les activités sylvicoles génèrent des produits qui subissent une transformation limitée, comme le bois de chauffage, le charbon de bois et le bois rond utilisé sous une forme non transformée (par exemple, bois de mine, bois de trituration, etc.). Les pépinières ainsi que les zones de stockage et de transport liées à l'exploitation du bois, les arbres et les plantes ligneuses destinés à la production de biocarburants sont également couverts. Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités de sylvicultures, 5000 m^2 - IMI : 20 m.	0	128	0
US1.3	**Activités d'extraction**	**Définition** : Industries extractives consistant en l'extraction de minéraux et matériaux se présentant naturellement sous forme de solides (charbon, minerais, gravier, sable, sel), de liquides (pétrole), de gaz (gaz naturel) ou de biomasse (tourbe). L'extraction peut se faire de différentes manières: sous terre, en surface, par le creusement de puits, etc. Cette classe inclut les bâtiments et les infrastructures liés à ces activités. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	166	0	204
US1.4	**Pêche et aquaculture**	**Définition** : Cette catégorie comprend la pêche professionnelle et l'aquaculture continentale ou marine (pisciculture, algoculture, conchyliculture, mytiliculture, carcinoculture, échinoculture). Cette classe inclut les bâtiments et les infrastructures liés à ces activités. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	0	0	153
US1.5	**Autres productions primaires**	**Définition** : Chasse professionnelle, cueillette de produits forestiers non ligneux, élevage d'animaux migrateurs et toute autre production primaire non couverte par les valeurs «1.1 Agriculture, 1.2 Forêt, 1.3 Mines et carrières, 1.4 Pêche et aquaculture» ou leurs valeurs spécifiques. Cette classe inclut les bâtiments et les infrastructures liés à ces activités. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	153	102	51

CODE_US			R	V	B
US2	**Production secondaire**	**Définition** : Cette classe regroupe: Activités industrielles et manufacturières consistant à fabriquer, à partir de la production du secteur primaire, des biens manufacturés et produits intermédiaires pour d'autres secteurs. Cette catégorie inclut également les activités d'entreposage et de transport directement liées aux activités manufacturières. Les secteurs industriels couverts par cette catégorie sont l'agroalimentaire, le textile, le cuir, le bois et les produits du bois, la pâte à papier, le papier, l'édition, l'imprimerie, le pétrole et autres combustibles, les substances et produits chimiques, les fibres synthétiques, les plastiques et le caoutchouc, les produits minéraux non métalliques, les produits métallurgiques et métalliques, les ouvrages en métaux, les machines et équipements, les équipements optiques et électriques, les équipements de transport et les meubles. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	229	229	229
US235	**Usage mixte**	**Définition** : Cette classe regroupe l'ensemble des usages : • US2 : Production secondaire ; • US3 : Production tertiaire ; • US5 : Usage résidentiel. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	230	0	77
US3	**Production tertiaire**	**Définition** : Cette classe regroupe: Services constituant des produits pour d'autres entreprises et consommateurs, tant privés que publics. Cette catégorie englobe les services commerciaux (le commerce de gros et de détail, les services de réparation, les services immobiliers, les services d'hébergement et de restauration - hôtels, restaurants, villages vacances, camping), les services financiers , les services spécialisés et les services d'information, les services publics (administration publique, défense, protection civile, sécurité sociale, enseignement, santé, l'action sociale et les autres services collectifs, sociaux et personnels), les services culturels, les services de loisirs et les services récréatifs (jardins botaniques, zoologiques, sites historiques, infrastructures sportives, …). **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	255	140	0
US4.1.1	**Réseaux routiers**	**Définition** : Zones utilisées pour le transport routier ainsi que les infrastructures associées, par exemple, routes, parkings ou stations-services, aire de repos, ... **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 5 m.	204	0	0

CODE_US			R	V	B
US4.1.2	**Réseaux ferrés**	**Définition** : Zones utilisées pour le transport ferroviaire ainsi que les infrastructures associées, par exemple, voies, gares ferroviaires et gares de triage, parking... **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 5 m.	90	90	90
US4.1.3	**Réseaux aériens**	**Définition** : Zones utilisées pour le transport aérien ainsi que les infrastructures associées, par exemple aéroports et services connexes, … **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 5 m.	230	204	230
US4.1.4	**Réseaux de transport fluvial et maritime**	**Définition** : Zones utilisées pour le transport par voie navigable ainsi que les infrastructures associées, par exemple ports, rivières, quais et services connexes, … Cette classe comprend les canaux dédiés à la navigation. Cette classe ne comprend pas les canaux dédiés à l'irrigation ni les surfaces d'eau destinées à la production d'hydroélectricité. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 5 m.	0	102	255
US4.1.5	**Autres réseaux de transport**	**Définition** : Zones utilisées pour des transports ne relevant pas des autres valeurs spécifiques de la valeur «4.1 Réseaux de transport». **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 5 m.	102	0	51
US4.2	**Services de logistique et de stockage**	**Définition** : Zones utilisées pour des services de stockage et de logistique séparés (non directement liés aux industries). **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	255	0	0
US4.3	**Réseaux d'utilité publique**	**Définition** : Infrastructures liées aux réseaux d'utilité publique regroupant les zones utilisées pour la distribution d'électricité, de gaz et d'énergie thermique, les zones utilisées pour le captage, la collecte, la purification, le stockage et la distribution de l'eau ainsi que pour la collecte et le traitement des eaux usées, les zones utilisées pour la collecte et le recyclage des déchets. Cette classe comprend les zones régulièrement entretenues (broyage) sous les lignes à haute-tension (interruption sur la largeur de la couverture arborée). Cette classe ne comprend pas les centres de production tels que barrages hydroélectriques, centrales nucléaires, raffineries, etc. ni les relais de télécommunication. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	255	75	0

CODE_US			R	V	B
US5	**Usage résidentiel**	**Définition** : Cette classe regroupe: Zones utilisées principalement pour le logement des personnes. Les formes de logement varient considérablement au sein des zones résidentielles et entre ces dernières. Ces zones incluent les logements unifamiliaux, les bâtiments résidentiels multifamiliaux et les résidences mobiles dans les villes, agglomérations et zones rurales, à condition qu'ils ne soient pas liés à la production primaire. La densité de l'usage des sols dans les zones concernées peut être élevée ou faible. Cette catégorie couvre également les zones résidentielles où coexistent d'autres usages non conflictuels et les autres zones résidentielles. Cette classe inclut les aires accueillant les gens du voyage. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	190	9	97
US6.1	**Zones en transition**	**Définition** : Zones en construction. Cette catégorie n'est utilisée que pour les usages existants des sols et non pour les usages planifiés. Une zone est en transition tant que les bâtiments nouvellement construits ne sont pas recouverts d'une toiture (présomption d'un lieu habité) **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	255	77	255
US6.2	**Zones abandonnées**	**Définition** : Zones agricoles, résidentielles ou industrielles et zones consacrées au transport et aux infrastructures de base à l'état d'abandon. Une zone appartient à la catégorie des zones abandonnées si elle n'est plus utilisée ou qu'elle ne peut plus l'être à ses fins originelles sans importants travaux de réparation ou de rénovation. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	64	64	64
US6.3	**Sans usage**	**Définition** : Zones qui se trouvent à l'état naturel et ne font pas l'objet d'un autre usage économique. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	240	240	40
US6.6	**Usage inconnu**	**Définition** : Zones pour lesquelles l'usage des sols n'est pas connu. **Contraintes** : UMI : 200 m² pour les infrastructures d'activités, 2500 m^2 (500 m^2 en zone construite) - IMI : 10 m.	255	204	0

- **MILLESIME**

  Définition : Année de référence de l'objet surfacique. Elle correspond à l'année de validité de l'image de référence.

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

  Type : Caractères

- **SOURCE**

  Définition : Type de données source.
  La valeur de l'attribut **SOURCE** est affectée lors de la préparation automatique des données. Elle apporte une information fiable sur les objets non modifiés lors de la photo-interprétation. En revanche, les spécifications ne contraignent pas à ce jour sa valeur tout au long du processus de production (par exemple, à quel degré de modification un objet prétraité bascule d'une source identifiée à la valeur « saisie »).

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut :

  - Si **OSSATURE** = **1**, **SOURCE** prend une valeur parmi {**BDTopo** | **calcul** | **saisie**}.
  - Si **OSSATURE** = **0**, **SOURCE** peut prendre toutes les valeurs possibles.

  Valeurs de l'attribut :

BDForet
BDTopo
calcul
mixte
OCS_locale
RPG
saisie

- **OSSATURE**

  Définition : Appartenance de l'objet surfacique à « l'Ossature » (référentiel national des réseaux principaux, routiers et ferrés).

  Type : Entier

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

  Valeurs de l'attribut :

0	n'appartient pas à « l'Ossature »
1	appartient à « l'Ossature »

- **ID_ORIGINE**

  Définition : Identifiant de l'objet. Il est stable d'un millésime à l'autre pour l' «Ossature » et correspond à celui de la BD TOPO®.

  Type : Caractère

  Contrainte sur l'attribut :

  - si **OSSATURE** = **0**,
    ID_ORIGINE = **NC** ou
    ID_ORIGINE prend pour valeur une chaîne de 24 caractères ;
  - si **OSSATURE** = **1** :
    - si **SOURCE** = **BDTopo** alors **ID_ORIGINE** prend pour valeur une chaîne de 24 caractères,
    - si **SOURCE** = **saisie** (cas exceptionnel) ou
      SOURCE = **calcul** alors **ID_ORIGINE** = **NC**.

- **CODE_OR**

  Définition : Type d'objet « Ossature ». Le type d'objet dépend de la méthode utilisée pour créer l'objet dans « l'Ossature ».

  Type : Caractère

  Contrainte sur l'attribut :

  - si **OSSATURE** = **0**, **CODE_OR** = **NC** ;
  - si **OSSATURE** = **1** :
    - si **SOURCE** = **BDTopo**, **CODE_OR** prend une valeur parmi {**OR1.1** | **OR1.2**},
    - si **SOURCE** = **calcul**, **CODE_OR** prend une valeur parmi {**OR2.1.1** | **OR2.1.2** | **OR2.2.1** | **OR2.2.2** | **OR2.2.3** | **OR2.2.4**},
    - si **SOURCE** = **saisie** (cas exceptionnel), **CODE_OR** prend la valeur **OR3**.

  Valeurs de l'attribut :

CODE_OR		R	V	B
OR1.1	Compléments réseaux BD TOPO®	**204**	**153**	**0**
OR1.2	Réseaux BD TOPO®	**204**	**0**	**0**
OR2.1.1	Comblement fermé inférieur à 500 m²	**255**	**63**	**63**
OR2.1.2	Comblement fermé inférieur à 10 m de large	**255**	**125**	**125**
OR2.2.1	Comblement fermé supérieur à 500m²	**204**	**51**	**0**
OR2.2.2	Comblement ouvert en impasse	**141**	**180**	**226**
OR2.2.3	Comblement ouvert sur les 2 côtés	**54**	**96**	**146**
OR2.2.4	Autres comblements	**118**	**147**	**60**
OR3	Saisie	**249**	**232**	**19**

5.1.3 Contraintes entre attributs

Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des contraintes entre attributs et valeurs d'attributs :

Attributs OCS GE			
OSSATURE	**CODE_OR**	**ID_ORIGINE**	**SOURCE**
1	OR1.1	24 caractères	BDTopo
	OR1.2	24 caractères	BDTopo
	OR2.1.1	NC	calcul
	OR2.1.2	NC	calcul
	OR2.2.1	NC	calcul
	OR2.2.2	NC	calcul
	OR2.2.2	NC	calcul
	OR2.2.3	NC	calcul
	OR2.2.4	NC	calcul
	OR3	NC	saisie
0	NC	NC ou Identifiant	BDForet
			BDTopo
			calcul
			mixte
			OCS_locale
			RPG
			saisie

5.2 Classe ZONE_CONSTRUITE

5.2.1 Définition

Définition	Surface déduite de l'occupation du sol englobant les zones bâties et leur environnement proche et permettant de distinguer les espaces construits, définis sur une base bâtie, des terrains naturels, agricoles, forestiers et espaces aménagés isolés non bâtis.	
Genre	Surfacique décrit en planimétrie (géométrie simple)	
Attributs	ID MILLESIME	Identifiant de l'objet surfacique Année de référence de l'objet surfacique

Contrainte : Cette couche est calculée pour un millésime d'occupation du sol donné. Il n'y a pas de superposition entre objets.

Modélisation géométrique : L'emprise de la ZONE_CONSTRUITE coïncide avec l'enveloppe extérieure des objets OCCUPATION_SOL qu'elle englobe sauf à l'intersection des réseaux de transport routier, ferré et hydrographique. Cette couche ne constitue pas une partition continue du territoire.

5.2.2 Description des attributs

- **ID**

  Définition : Identifiant de l'objet surfacique. Cet identifiant est unique.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **MILLESIME**

  Définition : Année de référence de l'objet surfacique. Elle correspond à l'année de validité de l'image de référence.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

ANNEXE – LÉGENDES

1. Couverture du sol

- CS1.1.1.1 - Zones bâties
- CS1.1.1.2 - Zones non bâties
- CS1.1.2.1 - Zones à matériaux minéraux
- CS1.1.2.2 - Zones à autres matériaux composites
- CS1.2.1 - Sols nus
- CS1.2.2 - Surfaces d'eau
- CS1.2.3 - Névés et glaciers
- CS2.1.1.1 - Peuplements de feuillus
- CS2.1.1.2 - Peuplements de conifères
- CS2.1.1.3 - Peuplements mixtes
- CS2.1.2 - Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- CS2.1.3 - Autres formations ligneuses
- CS2.2.1 - Formations herbacées
- CS2.2.2 - Autres formations non ligneuses

2. Usage du sol

- US1.1 - Agriculture
- US1.2 - Sylviculture
- US1.3 - Activités d'extraction
- US1.4 - Pêche et Aquaculture
- US1.5 - Autres productions primaires
- US2 - Production secondaire
- US235 - Usage mixte
- US3 - Production tertiaire
- US4.1.1 - Réseaux routiers
- US4.1.2 - Réseaux ferrés
- US4.1.3 - Réseaux aériens
- US4.1.4 - Réseaux de transport fluvial et maritime
- US4.1.5 - Autres réseaux de transport
- US4.2 - Services de logistiques et de stockage
- US4.3 - Réseaux d'utilité publique
- US5 - Usage résidentiel
- US6.1 - Zones en transition
- US6.2 - Zones abandonnées
- US6.3 - Sans usage
- US6.6 - Usage inconnu